

**Réservé à la Municipalité**

Matricule :

Date de réception de la demande :

Validité : 12 mois

Coût : 15 \$

**Veillez remplir le formulaire suivant au complet en cochant les cases appropriées, en donnant les mesures et les dates lorsque demandées. Veillez signer et dater aux endroits désignés à cet effet.**

SECTION 1 : Propriétaire et adresse postale

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Le requérant est-il propriétaire ? OUI  NON

Si non, une autorisation du propriétaire le désignant comme mandataire pour agir en son nom est-elle fournie? OUI  NON

SECTION 2 : Localisation des travaux

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_  
Lot(s) : \_\_\_\_\_

SECTION 3 : Exécutant des travaux

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
No de téléphone : \_\_\_\_\_ No de télécopieur : \_\_\_\_\_  
No de licence R.B.Q. : \_\_\_\_\_ No d'entreprise N.E.Q : \_\_\_\_\_

SECTION 4 : Montant des travaux

Montant estimé des travaux : \_\_\_\_\_

**Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :**  
[urbanisme@stferdinand.ca](mailto:urbanisme@stferdinand.ca)  
**375 rue Principale Saint-Ferdinand (Qc) G0N 1N0**

SECTION 5 : Renseignements nécessaires pour déterminer si un permis peut être délivré conformément au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

**A - Installations assujetties**

1. Date d'acquisition de la piscine : \_\_\_\_\_
2. Date d'installation de la piscine : \_\_\_\_\_
3. S'il s'agit d'une piscine démontable, un permis a-t-il déjà été émis pour les mêmes conditions d'installation ? \_\_\_\_\_

*NB : la personne qui a obtenu un permis pour installer une piscine démontable n'est pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation d'une piscine démontable au même endroit et dans les mêmes conditions.*

4. Motif de la demande de permis :
  - a. La construction d'une piscine creusée ou semi-creusée :
  - b. L'installation d'une piscine hors-terre :
  - c. Le remplacement d'une piscine existante :
  - d. L'érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine :

*NB : le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ne s'applique pas à une installation existante avant le 22 juillet 2010 ni à une installation dont la piscine a été acquise avant cette date, pourvu qu'une telle piscine soit installée au plus tard le 31 octobre 2010. La réinstallation, sur le même terrain, d'une piscine citée précédemment n'a pas pour effet de rendre le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles applicable à l'installation comprenant cette piscine. Toutefois, lorsqu'une piscine est remplacée, l'installation existante doit alors être rendue conforme au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.*

**B - Renseignements sur la piscine**

Type de piscine prévue

1. Creusée – **complétez la section C**
2. Semi-creusée – **complétez la section C**
3. Hors-terre
  - a. Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1.2 mètre – **complétez la section D**
  - b. Paroi d'une hauteur inférieure à 1.2 mètre – **complétez la section C**
4. Démontable
  - a. Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1.4 mètre – **complétez la section D**
  - b. Paroi d'une hauteur inférieure à 1.4 mètre – **complétez la section C**

**Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :**  
[urbanisme@stferdinand.ca](mailto:urbanisme@stferdinand.ca)  
 375 rue Principale Saint-Ferdinand (Qc) G0N 1N0

**C - Renseignements sur l'enceinte à installer**

1. Nombre de côtés de l'enceinte à installer autour de la piscine :
- a. 1 côté
  - b. 2 côtés
  - c. 3 côtés
  - d. 4 côtés

2. Si l'enceinte à installer a moins de quatre côtés expliquer pourquoi :

---

3. Un mur forme une partie de l'enceinte : oui  non
4. Si un mur forme une partie de l'enceinte, il y a une ouverture dans le mur permettant de pénétrer dans l'enceinte (fenêtre, porte, etc.) oui  non
5. Une haie ou des arbustes forment une partie de l'enceinte : oui  non

*NB : aucun permis ne peut être émis si la réponse est positive aux questions 4 et 5.*

6. L'enceinte reprend des éléments existants comme une section d'enceinte, un mur de maison ou de garage : oui  non
7. La hauteur de l'enceinte est en tout point supérieure à 1.2 mètre : oui  non
8. L'enceinte est dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant faciliter l'escalade : oui  non
9. L'enceinte empêche le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre : oui  non
10. La porte de l'enceinte est munie d'un dispositif qui lui permet de se refermer et de se verrouiller automatiquement : oui  non

*NB : aucun permis ne peut être émis si la réponse est négative aux questions 7, 8, 9 et 10.*

**D - Renseignements sur la piscine hors-terre (de 1.2 mètre et plus) ou démontable (de 1.4 mètre et plus) qui ne sera pas entourée d'une enceinte**

1. Par quel moyen l'accès à la piscine s'effectuera-t-il ?
- a. Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement
  - b. Une échelle protégée par une enceinte – **complétez la section C**
  - c. Une plateforme protégée par une enceinte – **complétez la section C**
  - d. Une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte – **complétez la section C**

*NB : aucun permis ne peut être émis si toutes les réponses sont négatives.*

**Document à retourner par courriel, par la poste ou en personne au bureau municipal :**

**[urbanisme@stferdinand.ca](mailto:urbanisme@stferdinand.ca)**

**375 rue Principale Saint-Ferdinand (Qc) G0N 1N0**



SECTION 6 : Localisation et implantation

<p>1. La piscine sera située :</p> <p>a. En cour avant <input type="checkbox"/></p> <p>b. En cour arrière <input type="checkbox"/></p> <p>c. En cour latérale <input type="checkbox"/></p> <p>2. Distance entre la piscine et tout bâtiment (maison, garage, remise, etc.) : _____</p> <p>3. Dimensions de la piscine : _____</p> <p>4. Hauteur de la piscine : _____</p> <p>5. Diamètre de la piscine : _____</p> <p>6. Type de mur (rigide, semi-rigide, gonflable) : _____</p> <p>7. Présence d'une thermopompe : <span style="float:right">oui <input type="checkbox"/></span> <span style="float:right">non <input type="checkbox"/></span></p> <p>8. Enceinte :</p> <p>a. Matériau de l'enceinte : _____</p> <p>b. Hauteur de l'enceinte : _____</p> <p>9. Porte :</p> <p>a. Verrou automatique <input type="checkbox"/></p> <p>b. Fermeture automatique <input type="checkbox"/></p> <p>c. La piscine sera située sous une ligne ou un fil électrique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>10. La piscine sera située au-dessus des canalisations souterraines ou des installations septiques ou sur une servitude passive et active : <span style="float:right">oui <input type="checkbox"/></span> <span style="float:right">non <input type="checkbox"/></span></p> <p><i>NB : aucun permis ne peut être émis si la réponse aux questions 3 et 4 est positive. Pour rappel aucun système d'évacuation ne doit être raccordé directement au réseau municipal et une distance minimale de 2 mètres doit être respectée entre la piscine et les limites du terrain et de tout bâtiment.</i></p>
--

